

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2021

Convocation du 29 novembre 2021

Lieu : salle polyvalente

Présents : Mmes et Mrs BONAFY-HUET Aurore, HILAIRE-LOMBARD Betty, DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon, HURAUULT Paul, LAGRANGE Pierre, BOUCHER Guillaume, CROCI Jean Michel

Absents (es) excusés (es) : Mmes DANGLA-GENDREAU Laure, BRUNEAU Valérie, GARNIER Nadine, VOISE Anne-Marie, Mrs EVRARD Julien, LAMY Jean-Philippe

Pouvoirs : Mme Nadine GARNIER donne pouvoir de voter en son nom à Mr Pierre LAGRANGE. Mme Anne-Marie VOISE donne pouvoir de voter en son nom à Mr Pierre LAGRANGE. Mr Julien EVRARD donne pouvoir de voter en son nom à Mr Jean-Michel CROCI.

Secrétaire de séance : Mme Betty HILAIRE-LOMBARD

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 08 novembre 2021.
- Suppression de la régie périscolaire (cantine garderie transports scolaires).
- Prix garderie .
- Convention Enedis.
- Affaires diverses.(repas et colis, point sur les travaux en cours, situation sanitaire....)
- Intervention paysagiste pour « La Planche »

Monsieur le Maire rappelle que la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 prolonge jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire, et rétablit, du 10 novembre 2021 au 31 juillet 2022 les mesures dérogatoires du fonctionnement des conseils municipaux et EPCI, soit :

- Tenue en tout lieu des assemblées délibérantes
- Présence du public limitée ou interdite
- Abaissement du quorum : 1/3 des membres en exercice doit être présents pour délibérer valablement
- Procuration : chaque membre des assemblées peut être porteur de deux pouvoirs

Approbation du compte rendu de la réunion du 08 novembre 2021 :

La lecture du procès-verbal du registre des délibérations du 08 novembre 2021 ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité des membres présents et de leurs pouvoirs

VOTE : 11 (8 + 3 pouvoirs)

POUR : 11

Suppression de la régie périscolaire :

Monsieur le Maire explique que la trésorerie de Saint Yrieix, qui vient de prendre également toutes les communes que gérait la trésorerie de Pierre Buffière suite à sa fermeture, souhaite

diminuer le nombre de régies, notamment les moins importantes. De plus, depuis avril 2021, le régisseur est maintenant obligé de se rendre à la poste ET à la trésorerie afin de déposer les recettes. Pour cela il doit également établir des bordereaux supplémentaires. Les administrés pourront ensuite régler leur facture par plusieurs moyens :

- Directement à la trésorerie par chèque ou numéraires
- Par prélèvement
- Par internet
- Par carte bleue
- Dans un bureau de tabac

Monsieur le Maire propose donc de supprimer la régie « produits périscolaires » à compter du 1^{er} janvier et d'installer le logiciel de facturation édité par la CERIG au prix de 1320 € TTC, formation comprise.

**ACCEPTATION DE LA SUPPRESSION DE LA REGIE PRODUITS PERISCOLAIRES
AU 01 JANVIER 2022 : VOTE :11 (8 + 3 pouvoirs) POUR : 11
DELIBERATION N°2021-36**

Prix garderie :

Il avait été évoqué au cours de la réunion du 8 novembre 2021, le projet d'augmenter le prix de la garderie périscolaire. Au cours de la réunion des membres du RPI le 10 novembre, il a été décidé, au vu de l'augmentation des coûts de fonctionnement des garderies, d'établir les tarifs suivants : une augmentation de 0.20 € à compter du 01 janvier 2022, soit les tarifs suivants :

Matin : 7h à 8h35 : 1.70 € quelle que soit l'heure d'arrivée

**Soir :16h35 à 19h : 1.70 € quelle que soit l'heure d'arrivée et de départ
20 € passé 19h si dépassement abusif et répété**

**ACCEPTATION DU MONTANT DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE A 1.70 € A
COMPTER DU 01 JANVIER 2022. VOTE :11 (8 + 3 pouvoirs) POUR : 11
DELIBERATION N°2021-37**

Monsieur Simon CUILLERDIER étant concerné par le prochain point à débattre sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Convention ENEDIS :

Un permis de construire concernant un bâtiment agricole avec panneaux photovoltaïques a été déposé. Afin de pouvoir effectuer le branchement électrique, ENEDIS doit passer sur les terres communales et demande à cet effet la signature d'une convention de servitudes. Monsieur le Maire ajoute que la commune ne finance rien et ne reçoit aucune recette pour ce projet, il s'agit juste de droit de passage et d'utilisation du domaine public.

**ACCEPTATION DE LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDES AVEC
ENEDIS POUR DES TRAVAUX SITUES AU BOIS DE BELY.
VOTE :10 (7 + 3 pouvoirs) POUR : 10
DELIBERATION N°2021-38**

Monsieur Simon CUILLERDIER réintègre la salle.

Intervention paysagiste :

Monsieur Christophe LEHUGER nous présente l'ébauche de son projet concernant l'aménagement du parking de « La Planche ». Diverses idées se font jour. Monsieur Lehuger revoit son projet suivant les idées émises, et reviendra nous exposer sa nouvelle ébauche chiffrée.

Affaires diverses :

La situation sanitaire évolue encore. Monsieur le Maire était en conférence avec Madame la Préfète et les services de l'Etat. Les contrôles sont renforcés pour le pass sanitaire. La vaccination avance. L'obligation du port du masque est renforcée à l'école et à l'extérieur.

Repas et colis des aînés. Au vu de la situation actuelle, nous allons cette année encore annuler le repas et distribuer des colis après les fêtes.

Vœux : Le Premier Ministre a indiqué que les vœux pourraient être maintenus sous certaines conditions, pass sanitaire obligatoire et sans collation .

Levée de séance : 22 heures

